

**INTERVENTION DE MONSIEUR FRANÇOIS BAROIN,
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT**

**RENCONTRE LE 10 MARS 2011
AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES DGFIP**

Madame la présidente,

Messieurs les secrétaires généraux,

Madame et Messieurs,

Je suis très heureux de vous rencontrer. Le moment était venu, comme convenu l'été dernier.

L'année dernière, peu de temps après mon arrivée, nous avons déjà pu échanger sur la situation de la DGFIP et sur les sujets de préoccupations dont vous m'aviez fait part.

Maintenant, je connais mieux et je mesure la place et le rôle de cette nouvelle direction.

Je fais des points réguliers avec Philippe Parini à l'occasion desquels il me fait part de ses actions, de ses orientations, de vos discussions, de vos demandes.

J'ai notamment pris connaissance de votre plate-forme revendicative.

Le moment est venu d'échanger pour plusieurs raisons :

- d'une part, la fusion des services entre dans sa dernière année, avec son inévitable cortège de « réglages » mais aussi et d'abord la satisfaction de mettre en œuvre une grande réforme ;
- d'autre part, la fusion des statuts et des règles de gestion se profile avec l'ambition de créer un espace professionnel attractif mais aussi la nécessité de trouver de nouveaux repères ;
- ensuite, j'entends vos commentaires sur la charge de travail et les conséquences des réductions d'effectif. Je vais vous donner mon sentiment ;
- enfin, des interrogations ont pu se faire jour sur certaines missions ces derniers mois. Je souhaite les lever.

1- D'abord, parlons de la fusion des services. Elle va s'achever. Et c'est une belle réforme administrative qui va ainsi être menée à bien.

Nous pouvons tous en être fiers car c'est le service public qui est le grand gagnant.

- Tous les objectifs qui avaient été donnés à la fusion sont tenus. La réforme a été menée de façon pragmatique, transparente et progressive, au bénéfice de nos concitoyens mais aussi des agents. La mise en place du guichet fiscal unique et de l'interlocuteur unique des collectivités locales sont de vrais progrès en termes de qualité de service.

- Les opérations liées à la fusion se sont poursuivies selon le calendrier prévu, avec une attention toute particulière accordée aux conditions de travail des agents.

Où en sommes-nous concrètement aujourd'hui ?

- s'agissant des « DLU », les 12 dernières directions départementales vont être unifiées d'ici l'été. Nous aurons donc à la rentrée une unité de commandement et d'organisation dans tous les départements ;

- s'agissant des services des impôts des particuliers [« *SIP* »], plus de 600 sont installés et les dernières créations vont s'étaler d'ici la fin de l'année. Comme prévu, lorsque la complexité des opérations immobilières le rend nécessaire, un petit nombre d'opérations s'achèveront en 2012.

Donc, d'un mot sur cette fusion des services : il s'agit de la plus importante réforme administrative conduite depuis longtemps. C'est un succès. Nous devons collectivement en être fiers car elle démontre la capacité de l'État à se réformer.

C'est maintenant une nouvelle étape que nous avons devant nous : l'application des statuts et des règles de gestion unifiés des personnels, de la formation commune, c'est-à-dire de tout ce qui contribue à créer une culture et des valeurs communes, un espace professionnel commun qui viendront parachever la DGFIP avec toutes ses missions et ses différents métiers.

C'est pour moi essentiel : nous devons être exemplaires dans la construction « RH » de la nouvelle direction comme nous avons su l'être dans la construction de ses structures.

Concernant les statuts particuliers des personnels, publiés dès l'été dernier pour vous laisser le temps d'en établir les règles de gestion, ils sont favorables pour tous les agents et les cadres de la DGFIP, en ce qu'ils confirment notamment la spécificité de leurs métiers. C'est un acquis fondamental. Que tout le monde l'apprécie et s'en souvienne. Comme tout le monde doit se souvenir que certaines spécificités statutaires ont été sauvegardées...

Je souhaite qu'ils soient mis en œuvre, comme prévu, à partir du 1^{er} septembre 2011 afin d'être en ligne avec le calendrier de la fusion.

Venons-en aux règles de gestion. La concertation approfondie va se poursuivre encore quelques semaines. Ces règles de gestion, vous en aurez donc beaucoup discuté, je le sais. Dans un esprit constructif que je salue. Elles respecteront en tous les cas les principes d'objectivité, de transparence et de simplicité.

Cela veut dire que le choix de la formule la plus favorable aux agents entre les deux filières a été privilégié. Cela se traduit par le fait que les règles s'appliqueront sous le contrôle de la CAP nationale et que les critères utilisés feront prioritairement appel à l'ancienneté administrative, en toute objectivité. Cela implique que les agents qui souhaitent muter le feront dans la transparence. Cela signifie aussi que le dispositif unifié de formation a vocation à répondre simplement aux besoins de formations initiale ou continue des agents pour leur permettre d'évoluer dans un parcours professionnel unifié, sans contrainte d'affectation.

Cette fusion des règles de gestion, c'est presque une seconde fusion à elle toute seule. Je veux qu'elle soit aussi exemplaire que la première. Je veux que la nouvelle direction générale offre un cadre professionnel et de carrière qui satisfasse les agents et les cadres. Et je sais que c'est la préoccupation majeure de Philippe Parini, avec qui j'en ai beaucoup parlé. Je serai particulièrement attentif au respect de ces évolutions.

Je suis conscient, naturellement, que les conditions de travail en font partie, même si elles évoluent avec l'exercice des missions. Il y a un certain nombre de réponses qui sont apportées. Elles ne régleront pas tous les problèmes mais elles doivent permettre de mieux prendre en compte les choses.

Je sais qu'un cycle de discussions très approfondi et constructif a été mené avec vous et des actions concrètes sont désormais en place :

- un document d'évaluation des risques professionnels est défini et élaboré au niveau de chaque service ; un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité a été nommé dans chaque direction départementale ;
- la réflexion pour une gestion plus qualitative des indicateurs de performance est également essentielle pour en réduire les effets sur le fonctionnement au quotidien des services. Elle va maintenant s'engager ;
- enfin, il faut continuer de veiller à ce que les conditions matérielles d'installation des agents restent au meilleur niveau.

Voilà autant d'actions qui sont mises en œuvre et dont je souhaite qu'elles s'accroissent en 2011, dans le cadre d'un dialogue social toujours aussi nourri, qui permet d'avancer ensemble, sur tous les sujets, de façon constructive et au bénéfice de tous les agents.

2 – J'en viens maintenant aux sujets de préoccupation que vous avez particulièrement mis en avant dans votre plateforme revendicative.

Je voudrais d'abord vous dire que je sais les efforts déployés par les agents pour accomplir au mieux leurs tâches et que je ne sous-estime en aucune manière l'impact des suppressions des emplois et les conséquences qui en découlent. Je ne sous-estime pas non plus les changements qui sont intervenus du fait de la fusion dans le quotidien des agents compte tenu de réorganisations ou encore d'évolutions dans les missions.

Je souhaite néanmoins vous réaffirmer, avec franchise, que dans le contexte économique et budgétaire très difficile que vous connaissez parfaitement, nous devons réaliser des gains de productivité et faire des efforts d'efficacité pour maîtriser nos coûts.

Cela passe nécessairement par le non-renouvellement d'une partie des agents partant à la retraite.

Je reconnais que cette baisse des effectifs est significative pour la DGFIP et je suis naturellement conscient de la charge de travail qui en résulte.

Je souscris à l'ensemble des mesures prises par Philippe Parini pour prendre en compte cette situation, qu'il s'agisse de la « respiration » sur toutes les réformes d'organisation, de la recherche systématique de la simplification des tâches et des procédures, ou de la mise en place d'outils facilitant le travail des agents.

A cette prise en compte d'une charge de travail soutenue, je souhaite, en tant que votre Ministre, ajouter la reconnaissance des efforts fournis par tous.

La fusion a fait l'objet d'un plan ministériel d'accompagnement en 2008 : une prime de 350 € par an intégrée à l'IMT [*indemnité mensuelle de technicité*], un plan de qualification triennal pour l'ensemble des catégories de personnels et une politique d'harmonisation indemnitaire systématique. C'était et cela demeure un effort exceptionnel dans un contexte budgétaire qui était et qui est, aujourd'hui encore, très contraint.

Pour autant, je m'étais engagé à examiner avec vous, une fois la fusion des structures achevée et les discussions sur les règles de gestion finalisées, les modalités d'accompagnement de cette nouvelle phase.

Je respecterai cet engagement aujourd'hui.

En effet, la fusion des statuts et des règles de gestion est un bouleversement culturel dont je suis conscient de l'importance. Ce changement de repères nécessite un effort d'adaptation, comme le maintien de vos bons résultats nécessite des efforts de productivité. Ces efforts, je vous propose de les reconnaître de la façon suivante.

Le Président de la République a indiqué que la moitié des gains financiers générés par les suppressions d'emplois seraient redistribués aux personnels en place. Cette mesure trouve tout particulièrement à s'appliquer à la DGFIP.

Dans ce cadre, je vous propose d'utiliser ces gains pour reconnaître les efforts des agents de trois façons :

1 - un plan de qualification ambitieux sera reconduit sur la période 2012-2014, afin de donner de la visibilité dans le temps, pour favoriser de façon significative les promotions internes. Vous y tenez, et vous avez raison : c'est légitime. C'est l'ascenseur social de la DGFIP et l'instrument de la reconnaissance des métiers et du professionnalisme des agents.

Ce plan sera d'un volume global équivalent à celui en cours. Je demande à Philippe Parini d'engager les discussions avec vous pour le finaliser dans le détail d'ici la fin de l'année, en insistant notamment sur les promotions de C en B et en faisant mieux la part des promotions de fin de carrière et de celles en cours de carrière ;

2 - la mise en place d'un 8^{ème} échelon pour les agents de catégorie C « administratifs », compte tenu de la spécificité et de la technicité des métiers de la DGFIP. Il s'agit de la déclinaison d'une mesure Fonction publique transversale présentée l'an passé par le gouvernement sous la forme d'un échelon spécial.

Je souhaite mettre en œuvre cette mesure. Cela implique une évolution réglementaire qui devra intervenir d'ici la fin de l'année pour que cet échelon spécial puisse s'appliquer, notamment à la DGFIP, dès 2012.

3 – enfin, un abondement du régime indemnitaire, qui prendra la forme d'une augmentation de l'indemnité mensuelle de technicité – « IMT » à laquelle vous tenez beaucoup à Bercy parce qu'elle compte pour la retraite.

Elle sera portée à la fin de cette année de 350 € brut annuel à 500 € brut annuel Compte tenu des caractéristiques de l'IMT, tous les agents en bénéficieront de façon uniforme, à l'exception du corps des AFIP dont la fusion des statuts est déjà réalisée.

3 – Au-delà de la fusion et de son accompagnement, je souhaite conclure sur les missions de la DGFIP.

Vous m'interrogez sur l'avenir des missions de la DGFIP, notamment dans le cadre de la RGPP. Vous insistez sur ce sujet dans votre dernière plate-forme revendicative. Je tiens à préciser les choses sur ce point.

Dès l'annonce de la fusion fin 2007, le parti pris était très clair. La création de la DGFIP visait à reprendre la totalité - je dis bien la totalité - des missions des deux ex-directions générales, à les consolider, grâce à une administration centrale forte et un réseau unifié.

Dès notre première rencontre en avril dernier, j'ai tenu à réaffirmer la nécessité de préserver l'intégralité des missions de la DGFIP et la richesse de ses métiers et mieux les mettre en valeur vis-à-vis de l'extérieur. Je vous l'ai dit, je considère que la pluralité de ses métiers en fait son efficacité.

Je vous confirme cet engagement : aucune remise en cause, directe ou indirecte, des missions.

Je considère que la création de la DGFIP a eu pour effet de conforter l'ensemble des missions régaliennes précédemment assurées par l'ex-direction générale des impôts et l'ex-Trésor public.

L'assiette et le recouvrement, le contrôle fiscal, les missions foncières et patrimoniales, la tenue des comptes de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, l'exécution de la dépense publique, la qualité comptable, la gestion du domaine de l'Etat sont autant de missions qui nécessitent une expertise spécifique et qui font de la DGFIP une direction financière de l'Etat et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des établissements publics. Toutes ces missions sont et resteront confiées à la DGFIP.

Je voudrais, sans être trop long, partager avec vous 3 exemples qui illustrent ma détermination sur ce sujet.

Premier exemple : le contrôle fiscal. Nous lui avons donné des moyens juridiques renforcés pour agir, notamment avec la création de la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale. Vous le savez, j'ai également publié le 2 novembre, et c'est une première, une circulaire sur les orientations stratégiques en matière de contrôle fiscal, ainsi que sur son autonomie. Cela laissera des traces qui marquent le rôle, la place et le caractère impartial du contrôle fiscal.

Deuxième exemple : les missions du secteur public local. La DGFIP a d'ores et déjà réalisé un gros travail pour renforcer son offre de services aux collectivités locales et aux établissements publics, en particulier hospitaliers, en la rendant plus globale – à la fois comptable et fiscale. L'achèvement du déploiement du système d'information Hélios constitue également un facteur de progrès considérable pour des relations plus modernes avec les collectivités locales.

Vous le savez, je suis très attaché à ma fonction d' élu local et à ce titre, je peux vous dire combien il est important de pouvoir disposer d'informations financières complètes et rapides sur la situation de sa collectivité. J'ai pu personnellement en bénéficier ces derniers mois.

Troisième et dernier exemple : les missions domaniales et la gestion immobilière de l'Etat. Vous avez exprimé des inquiétudes sur le devenir de cette mission au sein de la DGFIP. Pour ce qui me concerne, je considère que les services concernés de la DGFIP font un travail remarquable. C'est une mission étatique assurée par la DGFIP et elle le demeurera.

Enfin, la DGFIP, c'est aussi la permanence et la force de son réseau. Avec ses 4.000 services implantés sur l'ensemble du territoire, la DGFIP est un interlocuteur de proximité de tout premier rang pour les populations rurales, qui y sont attachées. Nous devons donc maintenir cette présence du service public dans les territoires et c'est ce que nous faisons notamment avec l'accueil fiscal de proximité dans les trésoreries. Cela ne doit naturellement pas nous empêcher de faire évoluer notre réseau pour l'adapter aux évolutions démographiques et aux besoins de nos concitoyens. Mais nous gardons le cap d'une présence de proximité.

Voilà, en quelques mots, ce que je souhaitais vous dire sur la DGFIP pour l'année en cours et vous proposer en termes d'accompagnement social.

Je vous remercie et je suis à votre écoute.